

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 30 Janvier 1877.

Le Saint-Père a conféré le Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand à S. Exc. M. le Baron de Boyer de S^{te}-Suzanne, Gouverneur Général de la Principauté et à S. Exc. M. le Commandeur Naldini, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. A. S. le Prince, près le Saint Siège.

NOUVELLES LOCALES.

Une dépêche télégraphique de l'agence Havas annonce que dans sa séance d'hier, la Chambre des députés a approuvé le traité d'extradition récemment conclu entre la France et la Principauté.

Ce traité avait déjà été également approuvé par le Sénat.

La fête de sainte Dévote a été célébrée, samedi dernier, avec la solennité qui entoure toujours cet anniversaire cher aux Monégasques.

Ainsi que l'annonçait notre dernier numéro, dès la veille, les cérémonies religieuses avaient commencé dans l'élégante chapelle dédiée à la Sainte. Tout le long de l'avenue qui conduit au sanctuaire, se dressaient des mâts surmontés d'oriflammes aux couleurs de nos Princes et portant leurs armoiries ainsi que leur religieuse devise: *Deo Juvante*.

A la Grand'messe du matin, assistait S. A. R. Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg, accompagnée du Prince Karl.

A cette cérémonie, ainsi qu'aux messes du matin et à l'office du soir, les fidèles se pressaient nombreux et recueillis. Ce n'était pas encore la fête officielle mais bien, pour la préparer, une manifestation plus intime des sentiments qu'inspire, à ce pays, la commémoration du martyr de sa Patronne.

Le soir, l'avenue de l'oratoire était splendidement illuminée et vers huit heures, conformément à un antique usage, les marins du port ont brûlé une barque à l'endroit où dut aborder le bateau qui nous apportait le corps de la Sainte.

Le lendemain, à la grand' messe, célébrée avec une grande pompe par M^{gr} Viale, Vicaire Général de Monseigneur l'Evêque, Administrateur Apostolique de la Principauté, assistaient toutes les autorités ayant à leur tête S. Exc. M. le Gouverneur Général. Le cortège officiel s'était formé à l'Hôtel du Gouvernement, sous l'escorte des carabiniers qui

ont également accompagné le Tribunal Supérieur se rendant, de son côté, à l'église. Les Gardes de S. A. S., avec leurs officiers et leur drapeau, faisaient le service d'honneur et formaient la haie depuis le chœur jusqu'à l'entrée de la Cathédrale.

La maîtrise et l'orchestre ont chanté, pendant l'office, la marche monégasque, une *Hymne*, de Haendel, le *Pater noster*, de Meyerbeer, *in manus tua Domino*, de Haydn, un *Crucifixus*, de Rossini, et une *Marche finale*.

Tous ces morceaux et les diverses parties de la messe elle-même, ont été exécutés avec beaucoup d'ensemble et de goût.

Dans l'après-midi, à l'issue des vêpres, la procession solennelle a eu lieu. Elle était formée de nos diverses écoles, de toutes nos confréries d'hommes et de femmes, des congrégations de jeunes filles, des pénitents noirs et de tout le clergé.

M^{gr} Viale portait, sous le dais, les précieuses reliques. Il était suivi de nos autorités civiles, judiciaires et militaires, et de toute la population de la ville.

Sur la place du Palais était rangé, sous les ordres de M. le colonel Jacquemet, le corps si brillant des Gardes d'Honneur qui, le genou en terre et présentant les armes, a reçu la bénédiction des reliques au son de ses clairons et ses tambours battant au champ. Le poste de garde au Palais a rendu les mêmes honneurs à la chasse de la sainte et après la descente qui conduit du Palais à la Condamine, notre Société Philharmonique qui précédait le dais, a exécuté les plus beaux morceaux de son répertoire.

Arrivé au point du rivage où aborda la barque miraculeuse, l'officiant a béni la mer avec les reliques et le cortège officiel est entré dans la chapelle où se trouvait S. A. R. M^{me} la Duchesse d'Urach-Wurtemberg.

Après les prières liturgiques, le pieux cortège est reparti processionnellement par le boulevard de la Condamine, recevant au retour comme à l'arrivée, les honneurs militaires rendus par le poste de la douane. Il a regagné la Cathédrale par la belle voie qui domine le port au milieu des chants religieux, aux accords de la musique locale et entraînant à sa suite la foule énorme qu'avait attirée cette fête religieuse et nationale.

Un ciel splendide a favorisé cette cérémonie.

Notre population a suivi avec le légitime intérêt que comportait une telle opération l'agrandissement de notre cimetière. Avec une sollicitude qui lui assure la gratitude de tous, notre administration a

imprimé à cette entreprise une impulsion des plus heureuses. Elle a ajouté au cimetière ancien des terrains qui lui donnent une étendue en rapport avec tous les besoins; des nivellements ont été exécutés, des plantations ont été faites, des allées tracées, des divisions, établies pour marquer le terrain destiné aux concessions perpétuelles et réserver aux cultes dissidents, aux enfants morts sans baptême, etc., une sépulture distincte et toujours convenable.

Cette œuvre étant terminée, il a été procédé, dimanche dernier, à la bénédiction des nouveaux terrains. A l'issue des vêpres, le clergé de l'église cathédrale est parti processionnellement de l'église de la Visitation, précédé des écoles, des diverses congrégations de femmes et de jeunes filles et de la confrérie des Pénitents noirs.

M. le Maire, M. l'adjoint et le secrétaire de la Mairie marchaient après le clergé.

On s'est rendu ainsi au cimetière où M. le chanoine archiprêtre Ramin a procédé, suivant les règles liturgiques, à la bénédiction de la partie nouvelle du cimetière.

Une assistance nombreuse a suivi avec recueilleusement la cérémonie, et sur son passage, le cortège religieux a constamment reçu les marques du respect qui lui est dû.

Après les exercices bi-hebdomadaires du tir aux pigeons de Monte Carlo qui ont commencé le 22 décembre dernier, et dont nous avons successivement rendu compte, sont venus les grands concours internationaux ouverts le 24 janvier et qui se continueront jusqu'au 3 février.

Jeudi dernier, premier jour des grands concours, a eu lieu la grande poule d'essai consistant en un objet d'art de la valeur de 2,500 francs, ajouté à une poule de 100 francs chaque, le second recevant 25 %, le troisième 15 % pris sur les entrées. (5 pigeons à 24 mètres. 2 pigeons manqués entraînant la mise hors concours.)

Quatre-vingt-quatorze tireurs s'étaient fait inscrire, soixante-trois se sont présentés. M. G. Stracey a eu le premier prix, M. le capitaine Hughes Hallet est venu second et M. le baron de St-Clair, troisième.

Trente-huit tireurs se sont ensuite disputé une poule optionale dont l'entrée minimum était de 20 francs. (1 pigeon à 28 mètres). Elle a été gagnée par M. Arundell Yeo.

Ce tir, mené avec beaucoup d'entrain, a été brillant de justesse. Une foule considérable en a suivi, jusqu'à la fin, les divers incidents.

La journée du samedi 27 janvier n'a pas été moins belle. Soixante-dix-neuf tireurs ont concouru pour le prix d'ouverture consistant en un objet d'art de la valeur de 1,500 fr. et 2,000 fr. (dont 500 fr. au deuxième) ajouté à 100 fr. d'en-

trée, le second devant recevoir 35 %, le troisième, 25 %, le quatrième, 15 % pris sur les entrées. 5 pigeons à 25 mètres. 2 pigeons manqués entraînant la mise hors concours.

M. E. Frascari a eu le 1^{er} prix, M. J. B. Roche est venu second, M. Borgatta, troisième, et M. Elphenston, quatrième.

La poule optionale disputée par 46 tireurs, a été gagnée par M. A. Hopwood. (1 pigeon à 27 mètres, l'entrée était au minimum de 40 francs).

L'affluence des curieux était encore plus grande que de coutume.

Nous apprenons que le jeudi 8 février et l'un des derniers jours du carnaval on jouera au théâtre du Collège de la Visitation la délicieuse opérette *Si paga o non si paga?* du maestro François Bellini.

Voici le sujet de la pièce :

Le libretto est sans prétentions. Son sujet est une farce populaire.

Un espèce d'avocat Pâtelin (Pignatta) en est à son quart d'heure de Rabelais. Scapin son dévoué valet est là pour l'aider dans la lutte. Griffard, implacable créancier, vient à plusieurs reprises donner l'assaut à la bourse hélas ! trop percée de l'homme en déconfiture. Dabord l'avocat prétexte de terribles crampes d'estomac. Scapin, coiffé en Dulcamara vient affirmer la chose, mais un groupe d'apothicaires et de purgons très zélés paraît et les crampes s'évanouissent. Au deuxième acte un accès de délire remplace les crampes. Il ne faut rien moins qu'une escouade de gardes d'un Bedlam quelconque, armés de faux pour guérir le pauvre furieux.

Au troisième acte, c'est clair comme le jour, il n'y a plus qu'à mourir. Pâtelin meurt, Scapin pleure, et Griffard est en fuite. L'on rit, l'on chante, l'on boit, l'on danse, mais voilà un convoi de fossoyeurs, Griffard en tête. Le créancier veut préalablement et pieusement transformer en momie son débiteur. Pâtelin aux abois éternue et ressuscite. Grande nouvelle ! un oncle d'Amérique mort à point nommé, comme d'habitude, fait tomber une pluie d'or sur Pâtelin, sur Scapin, sur Griffard, sur tout le monde. Cris d'allégresse, la toile tombe.

Le Casino vient de reprendre les représentations théâtrales qui, chaque année, coïncident avec les courses de Nice et le tir aux Pigeons de Monte Carlo. Comme nous l'avons annoncé, M. et M^{me} Lafontaine, M. Georges Richard, de l'Odéon, et plusieurs artistes du théâtre historique, du Vaudeville et des Variétés nous ont donné, jeudi et samedi *La femme qui trompe son mari* et *Le Gentilhomme pauvre*, ce chef-d'œuvre d'esprit et de sentiment de Dameron et de Lafargue, mort récemment.

Dans l'une et l'autre soirée, salle comble et brillamment composée. Aux fauteuils, le dessus du panier des élégances actuellement à Monte Carlo et tous nos confrères de la presse parisienne en villégiature.

La Femme qui trompe son mari est une pièce ouvrière, dans le genre de *L'Homme n'est pas parfait*. Un brave ouvrier a épousé une jeune fille qui lui apporte en dot sa beauté et beaucoup de vertu : au bout de deux ans de mariage, il s'en vient à soupçonner que la vertu sur laquelle il comptait pourrait bien faire défaut. Tous les huit jours, en effet, sa femme va en cachette voir un baby secrètement élevé dans une maison de Neuilly, et le mari jaloux, tout entier à sa défiance, oublie certain péché de sa jeunesse et un enfant qu'il a abandonné avec sa mère. Or, celle qu'il a délaissée est morte et l'orphelin qu'il a publié est l'enfant que celle qu'il

soupçonne a recueilli. Tout s'explique : il n'y a plus de secret dans le ménage, et la femme n'aura plus besoin d'aller à Neuilly en se cachant de son mari.

Les Avocats du mariage sont de Georges Richard. Tout comme Molière et aussi comme M. Hervé, Georges Richard est auteur et acteur ; mais avec cette différence qui le distingue du compositeur toqué, il est un auteur sérieux et un acteur de talent. Sa pièce n'est qu'un spirituel plaidoyer à trois personnages. L'un des avocats a 50 ans et plaide pour le mariage sérieux ; l'autre a 25 ans ; le juge est une jeune veuve qui épousera le gagnant du procès : vous devinez facilement lequel : le perdant se console en dotant libéralement la femme future de son adversaire.

Quant au *Gentilhomme pauvre* on peut se souvenir encore du succès qu'obtint, il y a une douzaine d'années, ces deux actes au Gymnase. Quoi de plus touchant et de plus vrai que le récit de se vieillir qui se ruine et ruine sa fille pour payer les dettes de son frère. Ce trait de généreuse délicatesse est resté ignoré, aussi tout le monde croit M. le marquis de la Fresnaie riche encore et d'une économie que l'on peut taxer d'avarice.

Le fond de la pièce est peu compliqué ; mais que de détails douloureux et vrais. Quoi de plus véritablement poignant que ce dîner pour lequel le marquis a vendu sa tabatière, le dernier bijou de sa famille. Quoi de plus émouvant que cette scène où le vieillard et sa fille qui travaillent, chacun de leur côté en cachette, pour se soutenir l'un l'autre, se retrouvant dans le château de leurs aïeux tombé aux mains de la veuve d'un chaudronnier millionnaire.

M. Lafontaine a créé au Gymnase, le rôle du Marquis. Le public de salon est toujours plus froid que celui d'un théâtre. Les applaudissements unanimes qu'il a recueillis samedi, ne sont donc pas pour lui un mince succès.

Sous la veste de l'ouvrier comme sous l'habit rapé du gentilhomme ruiné, M. Lafontaine a été de tous points excellent. M^{me} Lafontaine l'a parfaitement secondé avec son charme, sa distinction et son talent.

Des éloges sont également dus à M^{me} Maurel, et à M. Lanjallay. Ils ont montré une verve et un brio qu'on devrait utiliser plus souvent aux Variétés. Les autres artistes, MM. Rosambeau, Cornaglia, Mussay et Noirot se sont également fait applaudir et ils ont fait preuve de qualités scéniques fort justement appréciées.

Ce soir, *Pour les Pauvres*, comédie-proverbe en un acte. — Un intermède : *La rose et le Papillon*, poésie dite par M^{me} Lafontaine. — *Les deux Sourds*, comédie en un acte.

Vendredi 2 février, on donnera le 1^{er} acte du *Misanthrope*, de Molière. — *La Niaise de St-Flour*, comédie en un acte.

COURSES DE NICE.

La première journée des courses de Nice, le 22 janvier, a été favorisée par un temps splendide. Aussi la plus grande partie du monde élégant de cette ville, de Menton, de Monaco et de Cannes avait voulu en profiter.

Le prix des Haras-Courses de Haies, 3,000 francs, distance : 2,800 mètres, a été couru par 11 chevaux. Léger, de M. L. Baresse, est arrivé le premier.

Le grand prix de la Ville de Nice, steeple-chase handicap, 10,000 francs, a été gagné par *Duquesne*, de M. Pauleff, qui n'a distancé que d'une longueur de tête seulement *Alié* de M. G. Ener.

Cinq chevaux se sont disputé le prix du Conseil Général, Lelling steeple-chase, 2,500 francs.

Malgré ce petit nombre de concurrents, la course n'en a pas moins été intéressante ; quatre des coureurs se sont un instant tenus au premier rang.

Au deuxième tour et au saut du fossé, *Clinfoc*, de M. le baron Finot s'est abattu ; le jockey est tombé, s'est immédiatement relevé et a continué la course. Enfin, malgré toute l'ardeur de *Fabuliste*, appartenant à sir Edouard, le bénéfice de la course est resté à *Fracastor*, appartenant à M. d'Espous de Paul, qui l'a distancé d'une longueur de tête seulement.

La seconde journée, celle du jeudi 25 janvier, a été moins belle. Le ciel était nuageux, mais la température extrêmement douce. Ce n'était plus la foule de la première journée ; néanmoins, la recette a dû être considérable.

Prix de Monte Carlo. — Grande course de haies handicap. — 5,000 francs. Distance, 3,800 mètres. — 21 chevaux inscrits, 9 ont couru. — Arrivés : premier, *Paysalaïne*, à M. J. Page ; — deuxième, *Parthénise*, à M. Moreau Chaslon ; troisième, *Courcelles*, à M. le vicomte de Gouy d'Arcey.

Prix du chemin de fer. — Courses de haies. — 2,500 francs, dont 1,500 francs offerts par la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. — Distance, 2,000 mètres. — 9 chevaux inscrits, 6 ont couru. Arrivé premier, *Macaron*, à M. L. de Dorlodot ; second, *Fabuliste*, à sir Edouard ; troisième, *Clinfoc*, à M. le baron J. Finot. *Souçon*, à M. Clermont-Tonnerre, s'est abattu à moitié chemin, ne faisant éprouver à son jockey que quelques contusions insignifiantes.

Prix du Cercle Masséna. — Steeple-chase, handicap. — 3,000 francs offerts par le Cercle Masséna. — Distance, 2,800 mètres. — 12 chevaux inscrits, 8 ont couru. — Arrivés : premier, *Blaviette*, à M. le baron J. Finot ; — deuxième, *Duquesne*, à M. Pauleff ; — troisième, *Patriote*, à M. le Comte de Clermont-Tonnerre.

Pendant cette course, trois chevaux sont tombés ; *Planet*, à M. L. Baresse ; — *Goudron*, à Sir Edouard ; — *Flaminius*, à M. G. Ener. Les jockeys se sont relevés sains et saufs de leur chute. Celui de *Flaminius* a été un peu plus maltraité que les autres, le cheval l'ayant piétiné ; mais il est rentré au vestiaire ne donnant aucune inquiétude.

Ces fêtes hippiques se sont terminées dimanche par un temps splendide, contre l'attente de la municipalité niçoise qui comptait, sans doute, sur la pluie et s'était dispensée, en conséquence, de faire arroser, comme les jours précédents, la route conduisant à l'hippodrome du Var. Beaucoup de monde au pesage, sur la digue et sur la pelouse.

Le *Prix de S. A. S. le Prince de Monaco* a été gagné par *Macaron*, de l'écurie Gibson, battant *Chassors* à M. Hennessy et *Goudron* à Sir Edouard. Venaient ensuite *Premier Avril* à M. Dorlodot, *Flaminius* à M. Ener, et *Cascade* à M. d'Espous de Paul.

Trois chevaux sont partis dans le *Prix du Var*. *Clinfoc* à M. le baron Finot, *Cri de guerre*, à M. d'Espous de Paul et *Souçon* à M. le comte de Clermont-Tonnerre. M. G. de la Motte qui montait *Cri de Guerre* étant tombé au saut de l'avant-dernière haie, par suite de la rupture des deux étriviers la course a fini par un match dans lequel le cheval du baron est arrivé facilement de plusieurs longueurs.

Clin-Foc, recourant dans le prix des dames a battu de la même manière *Plavet* à M. Baresse, la camarade d'écurie *Noisette* et *Goudron* qui complétaient le lot ont culbuté de compagnie sur un obstacle.

Le *Grand prix de Monaco* offert par l'Administration des Bains, a réuni un champ nombreux et est resté au baron Finot avec *Blaviette*, *Consolation* à Sir Edouard, était seconde devant *Courcelles* à M. le vicomte de Gouy d'Arcey, troisième. Non placés : *Duquesne* à M. Pauleff, *Maravilla* et *Saint-Léger* à M. Baresse, *Alice* à M. Ener, *Parthenise* à M. Moreau Chaslon, *Patriote* à M. de Clermont-Tonnerre.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Antibes. — Le bateau *Merlan*, de Marseille, chargé de ciment et de chaux hydraulique, a fait naufrage sur les récifs de St-Honorat.

Nice. — L'illustre baryton Faure, arrivé dans notre ville, est descendu avec M. Garrett, son impresario, à l'hôtel de la Maison Dorée. Faure ayant été saisi par un refroidissement a été obligé de remettre la représentation de la *Favorite* qu'il devait donner. Grâce aux soins du docteur Arnulphy, qui a été appelé immédiatement auprès de lui, cette représentation a pu avoir lieu samedi dernier.

— Mercredi dernier, tout ce que Nice possède d'intelligent, d'élégant et de beau s'était donné rendez-vous chez M^{me} de Saint-Aignan. Cette aimable hôtesse partageait avec son entourage le plaisir d'entendre M^{me} Doche. La grande actrice a dit tour à tour la *Robe*, œuvre délicieuse du poète Manuel, le *Bouquet de violettes*, de F. Coppée, et la *Veillée* (du même auteur), dont ces heureux invités ont eu la primeur. Inutile d'essayer de dépeindre l'effet produit sur cette assistance d'élite.

— La clôture de la chasse dans le département des Alpes-Maritimes est fixée au 4 février prochain.

— Jeudi dernier, à l'église russe, a eu lieu la cérémonie des obsèques de l'archimandrite grec.

Le corps du défunt, revêtu des habits sacerdotaux, avait été déposé dans un cercueil qui ne fut fermé qu'à près la cérémonie.

— Cette semaine, M^{me} de Tutcheff a donné un bal splendide dans sa villa de l'avenue Delphine. Cette soirée, où s'était donné rendez-vous la fleur du panier de la colonie étrangère, a été particulièrement élégante et animée. Le cotillon, très brillant et très gai, était conduit par le prince Eristoff, qui le dansait avec M^{me} de Skariatine. Il faudrait la plume et la constance de Léon Noël pour décrire dignement toutes les ravissantes toilettes qui s'y frôlaient.

— Hier lundi, magnifique soirée dansante à la Préfecture.

On assure qu'à partir du lundi 5 février, on y reprendra les comédies de salon qui y ont obtenu un si légitime succès.

Cannes. — Les marins de l'escadre de la Méditerranée ont opéré, jeudi, un débarquement au port de Cannes. Les marins sont arrivés dans leurs embarcations, remorquées par cinq petits vapeurs, en passant par le détroit de la Croisette; ils avaient avec eux douze canons de campagne. Le débarquement s'est opéré à une heure avec un ordre et une promptitude remarquables; en moins de dix minutes, les canons ont été sur leurs affûts. Rangés en bataille sur le quai St-Pierre, ils se sont dirigés ensuite, musique en tête, sur le boulevard de la Croisette, où ils ont occupé tout l'espace compris depuis l'hôtel du Midi jusqu'à l'hôtel des Quatre-Saisons. Là, ils ont rompu leurs rangs après avoir mis leurs armes en faisceaux, et la musique a exécuté, durant ce repos, divers morceaux de son répertoire. Une foule immense les a suivis durant tout leur parcours; à deux heures et demie, ils se sont remis en rang, puis sont partis pour le Golfe-Juan, en prenant la direction du boulevard de Notre-Dame-des-Pins.

On assure que l'amiral Jauréguiberry a assisté à cette promenade militaire.

Les vapeurs et chaloupes avaient regagné le golfe aussitôt le débarquement opéré.

— L'escadre d'évolutions quittera le Golfe-Juan dans quelques jours, pour venir dans la rade de Villefranche et y séjourner jusqu'après les fêtes du Carnaval.

— Vendredi dernier, l'asile des vieillards de Cannes a été honorée de la visite de Monseigneur Terris, évêque de Fréjus.

— Les régates de Cannes auront lieu le 22 février prochain, et tout fait espérer qu'elles auront le plus grand succès avec le concours des embarcations de l'escadre.

Grasse. — Une nouvelle voie ferrée va traverser le département du Var de l'Est à l'Ouest, partant d'Aix, desservant Brignoles, Draguignan, Fayence, Callian-Montauroux et aboutissant à Grasse, à peu près parallèlement au chemin de fer du littoral.

Cette ligne, outre sa destination commerciale et industrielle, a pour objet de mettre en communication stratégique le département du Var avec ceux des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, au cas où la ligne de P. L. M. viendrait à être coupée sur le littoral méditerranéen.

On poursuit en outre activement la construction du chemin de fer industriel de Fréjus aux mines des Vaux qui, partant de la station de Fréjus, ira s'embrancher sur le Central-Var aux environs de Montauroux entre Draguignan et Grasse.

La première section de Fréjus aux mines des Vaux sera terminée et mise en exploitation dans sept ou huit mois; la seconde, des Vaux à Montauroux, est à l'étude.

Villefranche. — On vient de planter dans la gare de Villefranche trois Bougainvillias provenant du jardin public de Montpellier (Hérault). Cet arbuste n'existait encore dans notre région méridionale que dans le jardin de M. Thuret, au cap d'Antibes, dans les jardins du Palais de Monaco et dans ceux du Casino de Monte Carlo.

LETTRES PARISIENNES.

(Correspondance particulière du Journal de Monaco.)

Paris danse à l'Elysée et au bal de l'Opéra, dîne à l'ambassade de Russie et va voir si la glace se fera bientôt assez épaisse au lac de Bagatelle pour pouvoir y patiner. Le *Skating-Club* ne serait pas fâché de prouver qu'il existe et qu'on sait encore patiner en France autrement que sur des roulettes. Nos mondaines éprises de glissades pour ne pas se trouver au

dépourvu quand la glace sera en état de les porter ont déjà commandé leur costume de *Skating*. Il se fait court avec veste collante à passementerie brillante et garniture de fourrure. Un petit chapeau de feutre orné d'une plume assortie à la robe et de hautes bottines montantes, complètent la toilette. Pour les hommes, la tenue de rigueur est le veston et le gilet à carreaux ou de couleur brune à boutons d'onyx au chiffre en argent, le pantalon s'arrêtant aux genoux, les bottes garnies de fourrure, la toque à la Russe ou le chapeau rond.

La vente des tableaux de Diaz et de sa collection particulière, a ramené les folles enchères à l'hôtel Drouot. Les moindres esquisses ont été couvertes de billets de banque. Ce sont les œuvres modernes qui ont eu les honneurs de cette vente à sensation. Les Rousseau, les Delacroix, les Corot, se sont payés des sommes fabuleuses. Un Millet a atteint près de vingt-mille francs. Qui eut dit cela le jour où le regretté peintre portant à un brocanteur de la rue Mazarine, une étude travaillée avec amour et qu'il croyait pouvoir conserver à jamais dans son atelier; s'en voyait offrir trente francs.

— Comment trente francs! se récria l'artiste, le cadre seul en vaut quarante.

— C'est vrai, répliqua le brocanteur, mais est-ce que nous ne savons pas que les marchands [font crédit]!

A propos de choses d'art, M. Gabriel Coffinières, fils du général, vient de terminer, pour la princesse Mathilde, un éventail qui est une véritable révolution dans ce genre de peinture. Cela s'appelle la journée d'un mondain et forme une suite de nouvelles à la main, au pinceau, étincelantes de verve et de brio. Vous voyez là déroulée l'existence d'un clubman pendant les vingt-quatre heures de l'horloge parisienne avec ses incidents imprévus et ses gaités de bon aloi. Rien n'est omis de ce qui particularise cette existence et tout cela est traité avec un art, un entrain merveilleux. Cet éventail est une des œuvres les plus artistiques et les plus originales que j'aie vues et il serait à souhaiter que la princesse Mathilde s'en dessaisit quelque temps au profit du prochain salon.

La princesse a repris ses réceptions du dimanche qui sont suivies avec un empressement justifié par le côté artistique et littéraire qui caractérise surtout son salon de la rue de Berry. On y parlait beaucoup de la prochaine réunion, en volume, des divers travaux littéraires laissés par le comte de Jarnac, mort ambassadeur de France à Londres il y a bientôt deux ans. A l'exemple des hommes politiques de la Grande Bretagne dont par sa naissance, par son mariage avec lady Foley, par ses intérêts fonciers dans le pays, il était un peu le compatriote, le comte de Jarnac s'occupait de littérature et d'études économiques. On connaît, en France, les articles qu'il a publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans le *Correspondant*. Mais, en dehors de sa collaboration à ces deux recueils, il a donné en Angleterre et en anglais, sous le voile du pseudonyme, des travaux littéraires variés de genre et jusqu'à des pièces de théâtre. Le caractère franco-anglais de l'existence du comte de Jarnac se retrouve dans son œuvre et ne lui prête pas un moindre relief. Rien de ce qui est pour l'esprit un aliment, une ressource, une distraction n'était étranger au regretté diplomate et ce sera une bonne fortune pour le public, de participer à la source des études qu'il amassait de tous côtés sur les terrains les plus variés.

Je parlais vente tout-à-l'heure, comment ne pas noter la dispersion aux enchères des meubles, de l'argenterie, des objets d'art, des voitures de M. Charles Laffite, le célèbre financier-sportman. Les enchères ont été loin d'atteindre là celles rencontrées par la vente de Diaz et le total est modeste en comparaison de l'existence menée par ce dernier représentant de l'élégance et du beau-vivre. On a vendu le fameux coupé dont M. Laffite s'était servi, pendant plus de vingt ans, et dont les portières, les roues, les brancards avaient été souvent renouvelés sans que jamais la caisse fut changée.

La saison, assez terne, au point de vue mondain, est féconde pour la charité. Les ventes de bienfaisance se suivent plus fructueuses les unes que les autres. Cependant à l'une des dernières qui avait lieu dans un ministère, un groupe d'Américains américanisant

faillit bien ne rien verser dans l'escarcelle des malheureux. Avertis par leur journal de l'ouverture de cette foire de charité, ils ont voulu s'en donner le spectacle sans bourse délier et se sont imprudemment aventurés dans les salons, s'obstinant à s'y promener, le lorgnon dans l'œil, comme sur la place publique. On tenta de les rappeler à l'ordre et aux convenances, mais ils firent la sourde oreille et ils allaient peut être jouir de l'impunité, quand une très grande dame dont la bienfaisance est à la hauteur de la situation — ce qui n'est pas peu dire, — résolut de faire payer à nos étrangers le droit de visite. Elle les bloqua dans un coin du salon où était son comptoir et ne les rendit à la liberté qu'après avoir vaincu leur avarice. Il est vrai qu'ils s'en tirèrent pour cent sous, prix d'une petite boîte à feu.

Quelle impression pour leur *traveller's book*!...

BACHAUMONT.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans la *Nazione* de Florence :

Les trois caisses provenant du musée australien de Sidney sont enfin arrivées à notre musée. Elles contiennent un grand nombre d'animaux australiens que nos collections ne possédaient pas encore. La plupart d'entre eux représentent des types appartenant exclusivement à la faune australe. Quelques-uns sont très rares. Avec ces animaux et ceux reçus de la Nouvelle-Zélande, ce musée est devenu le plus riche des musées d'Italie.

— M. le marquis Mario Werli, un des plus infatigables et habiles chasseurs de la high-life florentine, a envoyé de la Sardaigne, où il se trouve depuis quelques semaines, à M. le prof. Giglioli, pour notre musée, plusieurs exemplaires d'oiseaux très-intéressants, soit parce qu'ils sont rares, soit parce qu'ils ne se trouvent que dans cette île. Parmi les produits de la chasse de M. le marquis Werli on remarque trois grands vautours qui mesurent presque trois mètres d'envergure; un superbe phénicoptère d'une grandeur et d'une beauté extraordinaires; un très-beau goéland rose et deux poules sultanes, rangés parmi les oiseaux les plus beaux et les plus rares de notre faune.

De faux billets de 50 francs circulent en ce moment: la banque de France en avertit le public.

Ils sont facilement reconnaissables: l'exécution en est très lourde et une grossière faute de dessin existe au bras droit de l'enfant qui tient une épée.

VARIÉTÉS.

Nous avons donné successivement le texte des traités conclus entre la Principauté de Monaco et divers Etats de l'Europe, sur des questions d'intérêt international qui n'avaient point encore été réglées.

Nous croyons intéressant de reproduire les lettres patentes du roi Louis XV ratifiant une convention conclue entre ce Monarque et le Prince alors régnant de Monaco, pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine. Ce document atteste les étroites relations de la Famille de nos Princes avec la France et l'empressement avec lequel, adoptant les mesures les plus généreuses et les plus justes, nos Souverains se sont toujours dégagés, avec résolution, des vieilles coutumes et des usages dont la marche du temps et le progrès des idées chrétiennes faisaient sentir les abus.

Voici, dans son intégrité, et avec les formules alors consacrées, le texte de ces lettres patentes :

LETTRES PATENTES DU ROI

Portant ratification d'une Convention conclue entre le Roi et le Prince de Monaco, pour l'exemption réciproque du Droit d'Aubaine.

Données à Compiègne le dix-huit Août 1770.

Registrées en Parlement le 7 Mai 1771.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre: A tous ceux qui ces présentes Lettres verront; SALUT. Comme le sieur Daniel, notre Conseiller, Intendant et Ordonnateur de la garnison de la Principauté de Monaco, auroit, en vertu du pouvoir que nous lui en avions donné, conclu, arrêté et signé le vingt-quatre de Juillet dernier, avec le Chevalier de Grimaldi, Gouverneur Général de ladite Principauté,

pareillement muni des pouvoirs de notre très-cher et bien-aimé cousin le Prince de Monaco, une convention, pour l'exemption réciproque du Droit d'Aubaine en faveur de nos sujets et de ceux de la Principauté de Monaco, de laquelle convention la teneur s'ensuit: Le Roi ayant bien voulu écouter favorablement le désir que Son Altesse le Prince de Monaco lui a témoigné, d'exempter du Droit d'Aubaine leurs Sujets respectifs, Sa Majesté, pour entrer, à cet égard, dans les vues de ce Prince, a jugé convenable de faire à ce sujet une convention particulière; en conséquence, le Roi a nommé et commis le sieur Daniel, son Conseiller, Intendant et Ordonnateur en la garnison de Monaco; et le Prince de Monaco a pareillement nommé et commis le sieur Chevalier de Grimaldi, Gouverneur Général de sa Principauté; lesquels, après s'être communiqués leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivants:

ARTICLE PREMIER.

Les Sujets du Prince de Monaco ne seront plus assujettis au Droit d'Aubaine dans les Etats de Sa Majesté Très-Chrétienne, et réciproquement les Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne seront exempts dans la même Principauté de Monaco du même Droit d'Aubaine s'il y existe, ou de tout autre Droit équivalent, sous quelque nom que ce puisse être.

II.

En conséquence, il sera permis à tous les Sujets du Prince de Monaco, qui feront leur résidence, et auront établi leur domicile dans quelque-unes des Provinces de France, ou qui ne feront qu'y passer, ou s'y arrêteront pour quelque temps, et qui viendront à y décéder, de léguer ou donner par testament, donations et autres dispositions reconnues valables et légitimes, suivant les Loix, Ordonnances et Usages des lieux dans lesquels les actes auront été passés, tous les biens, meubles ou immeubles qu'ils posséderont dans le Royaume, de quelque nature qu'ils soient.

III.

Le Prince de Monaco s'engage de son côté de faire jouir des mêmes Droits et Privilèges, dans sa Principauté, tous les Sujets de Sa Majesté.

IV.

En exécution des articles précédents, il sera libre aux héritiers, tant des Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, que des Sujets du Prince de Monaco, de recueillir même *ab intestat*, soit par eux-mêmes, soit par leurs Mandataires, les successions qui pourront leur échoir, et de les transporter hors des Etats respectifs, nonobstant toutes Loix ou Usages à ce contraires, auxquels le Roi et le Prince de Monaco dérogent expressément et absolument par la présente Convention.

V.

La présente convention sortira son plein et entier effet du jour de la signature, et sera ratifiée dans l'espace de deux mois, ou plutôt si faire se peut, par Sa Majesté, et son Altesse le Prince de Monaco, et enregistrée dans les Cours et Tribunaux respectifs, et toutes Lettres nécessaires seront expédiées à cet effet. En foi de quoi, nous Commissaires de Sa Majesté Très-Chrétienne, et de Son Altesse le Prince de Monaco, avons signé la présente Convention, et y avons fait apposer le Cachet de nos armes. Fait à Monaco, le 24 Juillet 1770.

(L. S.) DANIEL. (L. S.) Le Chevalier DE GRIMALDI.

Nous, ayant agréable ladite Convention, l'avons, tant pour nous, que pour nos Héritiers et Successeurs, approuvée, ratifiée et confirmée, l'approuvons, ratifions et confirmons dans tout son contenu par ses Présentes signées de notre main, promettant, en foi et parole de Roi, de l'exécuter et la faire exécuter ponctuellement. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amis et féaux les Gens tenans nos Cours de Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aides à Paris, Présidens, Trésoriers de France généraux de nos Finances audit lieu, et autres nos Officiers et Justiciers qu'il appartiendra, que ces Présentes ils aient à faire lire, publier et registrer, et le contenu en icelles, garder et observer et exécuter selon leur forme et teneur, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens contraires: CAR tel est notre plaisir; en témoin de quoi Nous avons fait mettre notre scel à ces dites Présentes. DONNÉ à Compiègne, le dix-huitième jour du mois d'Août, l'an de grace mil sept cent soixante-dix, et de notre regne le cinquante-cinquième. Signé, LOUIS. Et plus bas: Par le Roi, LE DUC DE CHOISEUL.

Registrées, oui, ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécutées selon leur forme et teneur; et copies collationnées envoyées aux Conseils Supérieurs et aux Bailliages, Sièges Présidiaux, Sénéchaussées et autres Jurisdictions du Ressort, pour y être pareillement lues, publiées et registrées, pour être exécutées suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, les Grand'Chambres et Tournelle assemblées, le sept Mai mil sept cent soixante-onze.

Signé: DUFRANC.

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 22 au 28 Janvier 1877.

GOLFE JUAN. b. la Fortune, français, c. Moute, sable
NICE. b. St-Michel, id. c. Isoard, id.
SAN REMO. yacht à v. Willias, russe, c. Hallen, s. l.
COLFE JUAN. b. Volonté de Dieu, français, c. Davin, sable.
ID. b. Volonté de Dieu, id. c. Altègre, id.
ID. b. l'Indus, id. c. Fochon, id.
GOLFE EZA. b. l'Heureux, id. c. Massa, chaux.
MENTON. brick-g. la Caroline, id. c. Vincent, f. v.
GOLFE JUAN. b. St-Ange, id. c. Fornero, sable.
NICE. b. St-Michel, id. c. Isoard, id.
HYÈRES-LES-SALINS. cutter, St-Joseph, id. c. Palmaro, sel.
CANNES. yacht à v. Willias, russe, c. Hallen, sur l.
ZADAQUÈS. brick-g. St-Jean-Baptiste, italien, c. Minetti, vin.
GOLFE JUAN. b. Volonté de Dieu, français, c. Davin, sable.

Départs du 22 au 28 Janvier 1877.

GOLFE JUAN. b. St-Ange, français, c. Fornero, s. lest
ID. b. la Fortune, id. c. Moute, id.
ID. b. St-Michel, id. c. Isoard, id.
MARSEILLE. chasse-marée, l'Anna, id. c. Gimbert, id.
GOLFE JUAN. b. Volonté de Dieu, id. c. Davin, id.
ID. b. Volonté de Dieu, id. c. Allegre, id.
ID. b. l'Indus, id. c. Fochon, id.
VILLEFRANCHE. b. l'Heureux, id. c. Massa, id.
SAN REMO. yacht à v. Willias, anglais, c. Hallon, id.
GOLFE JUAN. b. la Fortune, français, c. Moute, id.
ID. b. St-Augé, id. c. Fornero, id.
CETTE. brick-g. la Caroline, id. c. Vincent, fûts v.
VILLEFRANCHE. b. St-Michel, id. c. Isoard, sur lest.
MENTON. cutter, St-Joseph, id. c. Palmaro, sel.
NICE. yacht à v. Willias, anglais, c. Hallen, sur lest.
GÈNES. brick-g. St-Jean-Baptiste, italien, c. Minetti, vin.

Étude de M^e HENRI LEYDET, notaire et défenseur.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

Il sera procédé, le deux mars prochain, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant au Palais de Justice, à Monaco, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur:

1^o D'un magasin situé à Monaco, place du Palais, dépendant d'une maison sise sur ladite place du Palais mais ayant son entrée par la rue du Milieu, numéro deux, confrontant au Midi, à ladite rue du Milieu; au Nord, au magasin servant de forge et appartenant à monsieur Joseph Devissy; à l'Est, à Nicolas Gioan, et à l'Ouest, à la place du Palais;

2^o Du premier étage de la maison dont s'agit ci-dessus composé de quatre pièces, confrontant, au-dessous, au magasin du sieur Joseph Devissy servant de forge et au magasin ci-dessus désigné; au midi, à la rue du Milieu; au Nord, à la rue Basse; à l'Ouest, à la place du Palais; à l'Est, à madame Daniel; au-dessus, au deuxième étage dont il va être parlé;

3^o Du deuxième étage de ladite maison, composé de quatre pièces, confrontant, au-dessous, au premier étage; au Midi, à monsieur Charles Médecin; au Nord, à la rue Basse; à l'Ouest, à la place du Palais; à l'Est, à madame Daniel; au-dessus, au troisième étage appartenant à monsieur Joseph Devissy.

Les quatre pièces, à chaque étage, forment un salon,

une cuisine, une chambre à coucher et un cabinet de travail.

Ces immeubles ont été saisis à la requête du sieur Ange Cavagnero, employé du Casino, demeurant et domicilié à Monaco, sur le sieur Joseph-Philippe-Emanuel Devissy, dit Félix, propriétaire et serrurier, demeurant et domicilié au dit Monaco, par procès-verbal, de M^e Blondin, huissier à Monaco, à la date du vingt-un novembre mil huit cent soixante-seize, visé le même jour par monsieur le Maire, enregistré le vingt-trois du même mois, n^o 80, recto case 1 et transcrit, après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques de Monaco, le deux décembre mil huit cent soixante-seize, volume premier, numéro cinq.

La dite adjudication aura lieu, d'abord, du magasin sur la mise à prix de mille francs, ensuite, de chaque étage, sur la mise à prix, pour chacun séparément, de deux mille francs, puis du tout ensemble, le magasin et les deux étages en un seul lot, sur la mise à prix formée des trois prix offerts séparément pour le magasin et les deux étages.

Les trois adjudications séparées ne seront définitives que s'il ne se présente pas d'enchérisseur pour le tout.

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'article quarante de l'ordonnance sur la saisie immobilière du trois mars mil huit cent soixante-cinq, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au Greffe du Tribunal Supérieur où le cahier des charges a été déposé, ou à M^e Leydet, avocat poursuivant.

Fait et rédigé par moi, avocat poursuivant, le 30 janvier mil huit cent soixante-dix-sept.

H. LEYDET, avocat.

En vente à l'imprimerie du Journal:

MONACO ET SES PRINCES

Par H. Métivier.

Deux volumes in-8^o — Prix : 6 francs.

M^{me} ASÉ INSTITUTRICE. — Leçons d'italien et de Français. — English spoken. Maison Colombara, aux Moulins.

MONTE-CARLO (MONACO)

HOTEL DE LONDRES

VUE SPLENDIDE

Dominant la mer, le Casino et ses superbes jardins

APPARTEMENTS CONFORTABLES EN PLEIN MIDI

TABLE D'HÔTE

Service particulier, Soins assidus, Prix modérés.

SPLENDIDE-HOTEL

(Ancien palais de la Condamine)

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

EXPOSITION AU MIDI AVEC GRAND JARDIN ET TERRASSE

Ce nouvel hôtel, admirablement situé, jouissant d'une très-belle vue sur la mer, vient d'être nouvellement restauré et confortablement meublé.

On fait des arrangements à la saison. — Prix modérés.

Monaco. Imprimerie du Journal. — 1877.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Janvier	PRESSIONS BAROMETRIQUES réduites à 0 de tempér. (haut de l'Observ. 65 m au-dessus du niveau de la mer)			TEMPERATURE DE L'AIR				TEMPERATURE moyenne de la mer	HUMIDITE RELATIVE moyenne en centimes	VENTS	ETAT DE L'ATMOSPHERE
	10 h. du matin	4 h. du soir	10 h. du soir	6 h. avant midi	12 h. 4 h. après midi	10 h.					
22	761.8	761.4	763.5	10.5	13.2	12.5	11.5	12.4	0.58	S.-E.	quelq. nuages. beau, la nuit fortes rafales.
23	762.9	762.0	762.3	9.5	13.2	12.1	10.7	12.2	0.64	id.	beau. Variable.
24	762.5	761.7	762.0	9.4	12.7	12.2	10.6	11.9	0.85	id.	quelques nuages.
25	758.9	756.1	755.0	9.8	11.8	11.3	9.4	12.8	0.80	S.-O.	nuageux. beau.
26	749.0	749.2	750.0	9.2	11.5	9.3	8.7	14.3	0.76	S.-E. fort.	nuageux: après-midi, noir. pluie légère,
27	756.9	758.8	761.4	10.2	12.1	11.7	10.1	14.2	0.50	E. fort	beau. Ouragan pendant la nuit.
28	764.4	763.9	764.3	8.7	11.6	11.7	9.7	13.2	0.63	E. faible	beau.
DATES				15	16	17	18	19	20	21	
Observations: Maxima				14.5	13.9	13.2	12.3	12.1	13.4	12.5	
Minima				8.5	7.9	7.2	7.5	5.8	5.6	6.3	